



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE**  
**SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**


Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 7 mars 2018, le projet de règlement no. 491-18 Établissant la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 5 du cours d'eau Deslauriers, sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 19h30 à la salle du Conseil située au 795, rue des Loisirs à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Le projet de règlement 491-18 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce vingt-sixième jour de février deux mille dix-huit.**

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert

**Certificat de publication (règlement no. 491-18)**

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 15h30 et 16h30 heures, le vingt-sixième jour de février deux mille dix-huit.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-sixième jour de février deux mille dix-huit.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert